

Direction Générale des Services
Service Administration Générale
Auréli LE GUYADER
02 98 59 07 90
secretariatgeneral@scaer.bzh

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra, le :

Mercredi 14 Décembre 2022 À 19H00
À l'espace Youenn Gwernig

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 11 2022

Compte rendu de Monsieur Le Maire au Conseil Municipal sur les décisions prises en vertu de la délégation d'attribution consentie par délibération du 25 05 2020

RESSOURCES

1. Désignation d'un correspondant incendie et secours
2. Décision Modificative N°3 – **ANNEXE N°1**
3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2023
4. Tarifs publics locaux 2023 – Budget général – **ANNEXES N°2 et N°3**

VILLE ACTIVE, SPORTIVE ET VIE ASSOCIATIVE

5. Attribution de subvention à la pratique d'une activité à destination des jeunes : « Pass'Sports et Culture » – Exercice 2022
6. Reconduction de la subvention à la pratique d'une activité à destination des jeunes « Pass'Sports et Culture » pour l'année 2023
7. Demande de subvention

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

6. Travaux : effacement des réseaux aériens Miné Groasné – ER 2021-274-3 – SDEF
7. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée BC N°436 située parking Navelou, désaffectation et déclassement du domaine public
8. Actualisation de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal - DGF - **ANNEXE N°4**

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION ET JEUNESSE

9. Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux - DETR

ATTRACTIVITÉ ET PROMOTION DU TERRITOIRE

10. Autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2023

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Yves LE GOFF,
Maire de Scaër

